

Offre de marché d'une durée de 1 an, dont le prix de la consommation de la Part Fourniture évolue à la hausse comme à la baisse mensuellement, sans toutefois pouvoir être inférieur à zéro, pendant la durée du Contrat, selon l'évolution moyenne de l'indice MA+2 disponible sur [www.eex.com](http://www.eex.com). Si le Prix de la consommation de la Part Fourniture est négatif, alors le prix appliqué est 0€/MWh. L'abonnement de la Part Fourniture n'évolue pas pendant la durée du Contrat. Les Parts Acheminement et Obligations évoluent selon les conditions prévues aux Conditions Particulières de vente. L'offre est réservée aux clients professionnels ayant une Puissance Souscrite inférieure ou égale à 36 kVA, et équipés d'un compteur communicant Linky™.

En souscrivant une offre à prix de marché en Électricité, vous restez libre de revenir à tout moment au tarif réglementé pour votre lieu de consommation si vous en faites la demande et si vous remplissez les conditions cumulatives suivantes prévues par la loi Énergie et Climat : être un consommateur final non domestique avec une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA, employer moins de dix personnes et avoir un chiffre d'affaires, des recettes ou le total de bilan annuels inférieurs à deux millions d'euros.

### Part Fourniture

\* Prix de la Consommation de la Part Fourniture (HTT en c€/kWh), en vigueur au mois de Avril 2025, qui évolue selon la formule d'indexation.

Puissance Souscrite (KVA)	Comptage Simple			Abonnement (HTT en EUR/mois)	Comptage Heures Pleines / Heures Creuses		Dépôt de garantie (HTT en EUR)
	Abonnement (HTT en EUR/mois)	Prix de la Consommation (HTT en c€/kWh)	Dépôt de garantie (HTT en EUR)		Prix de la Consommation (HTT en c€/kWh)		
					Heures Pleines	Heures Creuses	
3	15,99	7,787	126	-	-	-	-
6	15,99	7,787	252	15,99	8,215	6,579	252
9	15,99	7,787	378	15,99	8,215	6,579	378
12	15,99	7,787	504	15,99	8,215	6,579	504
15	15,99	7,787	630	15,99	8,215	6,579	630
18	15,99	7,787	756	15,99	8,215	6,579	756
24	15,99	7,787	1000	15,99	8,215	6,579	1000
30	15,99	7,787	1000	15,99	8,215	6,579	1000
36	15,99	7,787	1000	15,99	8,215	6,579	1000

### Part Acheminement

A la date de signature du Contrat, la Part Acheminement qui correspond au Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE) en vigueur est la suivante :

Puissance Souscrite (KVA)	Comptage Simple		Comptage Heures Pleines / Heures Creuses		4 Plages temporelles courte utilisation - CU4				4 Plages temporelles courte utilisation - MU4						
	Abonnement (HTT en EUR/mois)	Prix de la Consommation (HTT en c€/kWh)	Abonnement (HTT en EUR/mois)	Prix de la Consommation (HTT en c€/kWh)	Abonnement (HTT en EUR/mois)	Prix de la Consommation (HTT en c€/kWh)				Abonnement (HTT en EUR/mois)	Prix de la Consommation (HTT en c€/kWh)				
						Heures Pleines	Heures Creuses	Heures Pleines saison haute	Heures Creuses saison haute		Heures Pleines saison basse	Heures Creuses saison basse	Heures Pleines saison haute	Heures Creuses saison haute	Heures Pleines saison basse
3	6,10	4,930	6,73	5,040	3,570	5,80	7,500	5,130	1,600	1,000	6,25	6,890	4,770	1,570	0,980
6	8,92	4,930	10,18	5,040	3,570	8,32	7,500	5,130	1,600	1,000	9,22	6,890	4,770	1,570	0,980
9	11,74	4,930	13,63	5,040	3,570	10,84	7,500	5,130	1,600	1,000	12,19	6,890	4,770	1,570	0,980
12	14,56	4,930	17,08	5,040	3,570	13,36	7,500	5,130	1,600	1,000	15,16	6,890	4,770	1,570	0,980
15	17,38	4,930	20,53	5,040	3,570	15,88	7,500	5,130	1,600	1,000	18,13	6,890	4,770	1,570	0,980
18	20,20	4,930	23,98	5,040	3,570	18,40	7,500	5,130	1,600	1,000	21,10	6,890	4,770	1,570	0,980
24	25,84	4,930	30,88	5,040	3,570	23,44	7,500	5,130	1,600	1,000	27,04	6,890	4,770	1,570	0,980
30	31,48	4,930	37,78	5,040	3,570	28,48	7,500	5,130	1,600	1,000	32,98	6,890	4,770	1,570	0,980
36	37,12	4,930	44,68	5,040	3,570	33,52	7,500	5,130	1,600	1,000	38,92	6,890	4,770	1,570	0,980

Données calculées à partir des tarifs TURPE HTA/BT en vigueur à la date de signature du Contrat disponibles sur le site Internet du Distributeur ([www.enedis.fr](http://www.enedis.fr)). TURPE identique quel que soit le fournisseur d'énergie. Si, entre la date de signature du Contrat et la date d'effet du Contrat, intervient une nouvelle publication des tarifs TURPE HTA/BT, les nouveaux tarifs seront appliqués de plein droit au Client, à la date d'effet du Contrat. Toute évolution du TURPE sera répercutée au Client dans la Part Acheminement. La Part Acheminement figure distinctement sur la facture d'Électricité.

### Part Obligations

La Part Obligations correspond aux coûts induits pour le Fournisseur par la réglementation applicable, actuelle ou à venir, relative aux certificats d'économie d'énergie et aux garanties de capacité (voir détails à l'article 4.2 des Conditions Générales de vente). La révision du prix de la Part Obligations n'ouvre pas droit à résiliation pour le Client. La Part Obligations figure distinctement sur la facture.

A la date de signature du Contrat, le Prix de la Part Obligations est celui indiqué ci-dessous («Prix initial»). Il peut être révisé jusqu'à trois (3) fois par Année Contractuelle par le Fournisseur, sans toutefois pouvoir évoluer de plus du montant additionnel maximum sur la durée du Contrat. La révision du prix porte sur 100% de Garanties d'Origine par kWh consommé et sera facturée en c€/kWh.

La révision du prix porte sur 100% de Garanties d'origine par kWh consommé et sera facturée en c€/kWh.

Type de comptage	Prix initial de la Part Obligations (HTT en c€/kWh)	Montant Additionnel Maximum (HTT en c€/kWh)
Comptage simple	0,963	2,295
Comptage Heures Pleines / Heures Creuses	0,936	2,229

### Part Garanties d'Origine

A la date de signature du contrat, le Prix de la Part Garanties d'Origine correspond aux coûts supportés par ENGIE pour répondre à l'engagement d'acheter 10% de Garanties d'Origine pour chaque kWh d'électricité consommé par le Client. Le Prix de la Part Garanties d'Origine correspond à 10% du prix indiqué ci-dessus «Prix initial». Il peut être révisé jusqu'à trois (3) fois par Année Contractuelle par le Fournisseur, sans toutefois pouvoir évoluer de plus du «Montant Additionnel Maximum» sur la durée du Contrat. La révision du prix porte sur 100% de Garanties d'Origine par kWh consommé et sera facturée en c€/kWh.

La révision du prix porte sur 100% de Garanties d'origine par kWh consommé et sera facturée en c€/kWh.

Prix initial de la Part Garanties d'Origine (HTT en c€/kWh)	Montant Additionnel Maximum (HTT en c€/kWh)
0,131	0,524

### Option énergie Verte

L'option Énergie Verte garantit pour que chaque kWh consommé, le Fournisseur achète le complément de Garanties d'Origine nécessaire au-delà de 10% pour couvrir l'équivalent de la totalité de la consommation du Client. Le prix de l'option Énergie Verte est fixe sur la durée initiale du Contrat. L'option sera renouvelée à la date d'échéance du Contrat pour des périodes de même durée. L'option Énergie Verte figure distinctement sur la facture.

Puissance Souscrite (KVA)	Prix Option énergie Verte (HTT en EUR/mois)
3	3,00
6	3,00
9	3,00
12	3,00
15	4,00
18	4,00
24	4,00
30	4,00
36	4,00